

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73011

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX.

**Entretien des installations
de chauffage central.**

Marché VIDEAU & Fils.

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix janvier à 19 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN, RIVIERE, M^{me} BIDEAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'entretien et le dépannage des installations de chauffage central, de plomberie-sanitaire et couverture-zinguerie de l'ensemble des bâtiments communaux exigent des interventions rapides.

L'efficacité de telles interventions est conditionnée par le choix d'un entrepreneur spécialisé, susceptible d'être appelé à tout instant de jour et de nuit, sur la base des prescriptions et dispositions d'un marché d'entretien à intervenir auquel il sera soumis.

Une consultation a été lancée auprès d'entreprises dument qualifiées (6).

2 entreprises : DAHLER et PASQUET n'ont pas répondu.

4 autres entreprises ont présenté des offres soit :

La Société des Ouvriers Plombiers Couvreurs Zingueurs de Limoges.

La Société MONGRAND Fères.

La Société des Artisans Plombiers Royannais

L'Entreprise VIDEAU & Fils.

Après examen des propositions, il s'avère que la Société VIDEAU & Fils, à Rochefort-sur-Mer, présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter avec cette société dans le cadre d'un marché de gré à gré à intervenir, conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à l'Entreprise VIDEAU & Fils, 38 Rue Voltaire à ROCHEFORT S/MER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché de gré à gré

Considérant la nécessité de disposer d'une entreprise spécialisée pour l'entretien et le dépannage des installations de chauffage central, plomberie-sanitaire, couverture-zinguerie, au cours de l'année 1973,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché de gré à gré avec l'Entreprise VIDEAU & Fils, 38 Rue Voltaire à ROCHEFORT S/Mer, le montant du marché à intervenir étant estimé à CINQUANTE MILLE Francs (50.000 Frs), toutes taxes comprises, aux fins d'entretien et de dépannage des installations de chauffage central, plomberie-sanitaire et couverture-zinguerie, de l'ensemble des bâtiments communaux au cours de l'année 1973.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 932.200 article 6312 du budget primitif de l'exercice 1973.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le - 6 FEV. 1973
Le Sous-Préfet,

